 

**Projet pour une impulsion d’un service dentaire**

**à la hauteur des enjeux d’aujourd’hui.**

Le Centre de Santé RICHERAND géré par la Caisse Centrale des Activité Sociales de l’Energie (CCAS) a eu durant des années un plateau technique, une équipe de dentistes de grande qualité animé par des chefs de service très impliqués. Dans les 2010 une lente dégradation est apparue par le non-investissement technique moderne et la défection de praticiens.

Cette situation dégradée et une interrogation sur l’aide aux équilibres de gestion et son devenir en 2016 par la CCAS sur l’impulsion, d’un Comité de soutien animé par les électriciens et gaziers d’Ile de France, les patients, la municipalité du 10ème, a amené la CCAS à la création d’une Coopérative Santé qui aujourd’hui gère le Centre de Santé historique avec au moins deux services en grande difficulté : ophtalmologie et dentaire.

Le service ophtalmologie a trouvé sa solution par la mise en place d’un prestataire spécialisé dans l’aide à la création de cabinets ou de médecins à exercer cette spécialité. Ce prestataire s’engageant à rechercher des praticiens, de la mise aux normes des matériels techniques, les actes revenant à la gestion du Centre de Santé.

Le service dentaire est actuellement en mode plus dégradé de 2,6 TP en Juillet 2019 à 1,5 TP au budget 2021.

La SCIC se rénove en parallèle en termes de travaux en lieu ouvert afin d’accueillir les nouveaux partenaires. En Novembre 2019 les locaux au 2 Avenue RICHERAND accueille l’Institut de Victimologie de Paris.

Le rez-de-chaussée au 4 après rénovation accueille le service médical et infirmerie ainsi que l’accueil est ouvert depuis Novembre 2020

Les travaux en cours s’effectuent actuellement au 2éme étage pour accueillir notre partenaire « Parcours d’Exil ». Entrée prévue en Février-Mars 2021.

A partir de cette date la rénovation du 1er étage où se situe les deux services précités.

Cette situation a un effet sur le personnel médical et d’accueil d’inquiétude, de manque de projet et de fait de perspectives. De plus des relations compliquées se sont installées et une perte de confiance.

Face à ce constat, l’Association des Usagers de la SCIC ne peut pas rester que dans l’attente mais de réfléchir durant cette attente à un projet à construire avec les praticiens, les assistantes, le personnel d’accueil présents actuellement et des personnalités de cette spécialité, voire des jeunes praticiens ou sortis facultés qui souhaiteraient s’investir.

Ce projet veut apporter une réponse à une demande pressante des patients de bénéficier de soins conservateurs, de la pose de prothèses, de couronnes d’excellente qualité, d’implants. Pour les enfants et adultes, l’orthodontie permettrait un repositionnement des dents en position correcte, évitant les risques de problèmes parodontaux (gencive, os, dent), sans oublier l’aspect esthétique.

Ces pratiques s’inscrivent dans une prise en charge globale du patient :

- 1- en organisant des parcours de soins en lien avec la médecine générale, spécialistes, avec des temps de coordination.

- 2- en portant une attention très particulière avec le secteur de médecine du Centre de Santé historique et ou en synergie avec les partenaires de la SCIC, aux patients vulnérables de type diabétique, cardio-vasculaire, psychologique, handicap.

- 3 - en installant un plateau technique de haute qualité.

- 4 - en rénovant l’accueil et l’utilisation de logiciels adaptés de rendez-vous et de relance, ainsi que la maîtrise des produits et entretien des locaux.

- 5 - en rénumérant les praticiens à la fonction de la grille des médecins hospitaliers.

- 6 - en prenant des contacts avec la faculté dentaire La Garancière, Montrouge et l’Hôpital La Pitié (doyen et étudiants) pour emporter l’adhésion au projet innovant au sein de la SCIC avec la participation des étudiants et nouveaux chirurgiens-dentistes dans le gréement du corps médical.

Dans un premier temps, l’espace le permet, sera de structurer 4 cabinets par une mise en place des vacations déterminées en nombre d’heures attribuées permettant un accueil toute la semaine de 8H30 à 18H30 soit 9h sans interruption avec la prise en compte des rendez-vous d’urgence, de plages réservées sur les plannings des omnipraticiens et orthodontiste déterminées en fonction des besoins identifiés pour des soins non programmés.

Proposition de planning : 5 jours x 9h x 4 fauteuils = 180h

* Chirurgie dentaire : 148h : 6 praticiens x 24h
* Implantologie : 14h : 2 dont 1 praticien qui serait inscrit dans une formation dans cette spécialité
* Orthodontie : enfant : 9h adulte : 5h par 2 praticiens dont 1 praticien qui aurait la formation dans cette spécialité et le deuxième serait inscrit dans un cycle de formation en orthodontie.

Cette offre de soins doit s’adresser à l’ensemble des tranches d’âges. La répartition entre orthodontie enfant et adulte doit être souple et s’adapter à la demande.

* Temps de coordination ou suivi d’un cas : 4h mensuelles (2X2) pour l’ensemble des salariés et destinées à des réunions de services autour des questions d’organisation du service ou du suivi et de coordination de parcours de soins autour de cas complexes.

Du temps de coordination administrative à déterminer pour l’un des praticiens du service afin de pouvoir suivre la mise en place des organisations, de suivre l’activité du service et de participer aux réunions du collectif de direction du Centre